AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1064

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 avril 2026 le règlement no 1064 relatif à la prévention des incendies.

Ledit règlement sera déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et sera également disponible sur le site web de la Ville (https://www.ville.maniwaki.qc.ca).

Donné à Maniwaki, le 4 mai 2026

_____
Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour du mois de mai 2026

_____
Kelly-Ann Gagnon, greffière